

Terms and Conditions

The Library provides access to digitized documents strictly for noncommercial educational, research and private purposes and makes no warranty with regard to their use for other purposes. Some of our collections are protected by copyright. Publication and/or broadcast in any form (including electronic) requires prior written permission from the Library.

Each copy of any part of this document must contain there Terms and Conditions. With the usage of the library's online system to access or download a digitized document you accept there Terms and Conditions.

Reproductions of material on the web site may not be made for or donated to other repositories, nor may be further reproduced without written permission from the Library

For reproduction requests and permissions, please contact us. If citing materials, please give proper attribution of the source.

Imprint:

Director: Mag. Renate Plöchl

Deputy director: Mag. Julian Sagmeister

Owner of medium: Oberösterreichische Landesbibliothek

Publisher: Oberösterreichische Landesbibliothek, 4021 Linz, Schillerplatz 2

Contact:

Email: [landesbibliothek\(at\)ooe.gv.at](mailto:landesbibliothek(at)ooe.gv.at)

Telephone: +43(732) 7720-53100

mine pas, quant à elle, une ligne frontière; mais il me communiquera le texte de la Convention serbo-bulgare et la carte annexée.

Revu M. Sazonoff. Il a en mains le texte de la Convention serbo-bulgare, en russe¹). Il me la lit en la traduisant. Il n'y est parlé du statu quo que pour prévoir le cas où il serait troublé! La Bulgarie et la Serbie s'engagent réciproquement à tâcher de concerter leur mobilisation. Si l'une croit devoir mobiliser, elle prévient l'autre; si l'autre refuse de l'imiter, on a recours à l'arbitrage de la Russie. L'arbitrage de la Russie apparaît d'ailleurs à chaque ligne de la convention. Une partie de la frontière, près du Lac d'Ochrida, n'est pas définitivement fixée. C'est la Russie qui sera chargée de la déterminer, le moment venu. Cette frontière conventionnelle va du Nord-Est au Sud. Ouest entre le point de rencontre des trois frontières serbe, bulgare et turque et le Lac d'Ochrida. Elle laisse à la Bulgarie toute la partie orientale, à la Serbie toute la partie occidentale, sans fixer à la Bulgarie aucune limite vers Salonique, ni à la Serbie aucune limite vers l'Albanie.

Le traité contient donc en germe non seulement une guerre contre la Turquie, mais une guerre contre l'Autriche. Il établit, en outre, l'hégémonie de la Russie sur les deux royaumes slaves, puisque la Russie est prise comme arbitre dans toutes les questions.

Je fais remarquer à M. Sazonoff que cette Convention ne répond aucunement à la définition qui m'en avait été donnée, qu'elle est, à vrai dire, une convention de guerre et que, non seulement elle révèle des arrière-pensées chez les Serbes et chez les Bulgares, mais qu'il est à craindre que leurs espérances ne paraissent encouragées par la Russie et que ce partage éventuel ne soit un appât pour leurs convoitises.

Il reconnaît que le Ministre de Russie à Sofia, en transmettant cette Convention à Pétersbourg, l'a lui-même qualifiée de convention de guerre, mais, comme la Serbie et la Bulgarie se sont engagées à ne pas déclarer la guerre et même à ne pas mobiliser, sans l'approbation de la Russie, celle-ci peut exercer un droit de veto qui assurera le maintien de la paix, et elle n'y manquera pas²).

Raymond Poincaré.

¹) Dabei hat Sasonow gleich nach Abschluß des Vertrages sowohl von Serbien als von Bulgarien den Vertragstext auch in französischer Übersetzung erhalten, und ihn absichtlich Poincaré vorenthalten, um nicht seinen ungünstigen Eindruck über den Vertrag noch zu verstärken. D. V.

²) Extrait des „Diplomatische Aktenstücke“ publiés par Siebert (Berlin et Leipzig, 1921): Rapport du Ministre des Affaires étrangères Sazonoff sur les négociations avec le Ministre des Affaires étrangères Poincaré à l'occasion de sa visite à Pétersbourg en Août 1912. — ...A cette occasion Poincaré a considéré comme nécessaire d'affirmer avec insistance que l'opinion publique française ne permettrait pas au Gouvernement de la République de recourir aux armes pour des questions balkaniques si l'Allemagne ne s'en mêlait pas et ne provoquait pas elle-même l'application du casus foederis, auquel cas la Russie pourrait compter naturellement sur la pleine exécution par la France des obligations qui la lient à nous ...